

Le préfet de Tarn-et-Garonne communique :

Essai de sirènes à Moissac et Montauban le 14 février

De manière exceptionnelle, des essais de sirènes qui se déroulent habituellement le premier mercredi de chaque mois à midi auront lieu le mardi 14 février :

- à Moissac vers 9h00 : sirène installée sur le bâtiment de la mairie ;
- à Montauban vers 10h30 : sirène installée sur un bâtiment de l'école Ferdinand Buisson.

Qu'est-ce que le système d'alerte et d'information des populations (SAIP) ?

Le SAIP est un ensemble d'outils (dont font partie les sirènes) qui permet d'une part d'alerter une population exposée, ou susceptible de l'être, aux conséquences d'un évènement grave et d'autre part de diffuser les consignes de sécurité à suivre en urgence et les indications sur l'évolution de l'évènement. La population doit alors adopter un comportement réflexe de sauvegarde.

Son déclenchement est de la compétence du maire et du préfet, voire du ministère de l'Intérieur.

Le ministère de l'intérieur a engagé la modernisation du système d'alerte afin de mieux prendre en compte les nouvelles natures de risques et répondre de manière plus pertinente aux besoins actuels de la population.

Le SAIP mobilise plusieurs vecteurs d'alerte et d'information : sirènes, SMS via la technologie de la diffusion cellulaire (cell-broadcast) qui évite l'engorgement des réseaux, notification via l'application mobile SAIP, service de diffusion de l'alerte à des opérateurs relayant avec leurs propres moyens ces informations (notamment panneaux à messages variables et radios).

Dès l'alerte, la population doit appliquer des mesures réflexe de sécurité :

- se mettre en sécurité (selon la nature du risque, il faut se protéger dans un bâtiment ou évacuer la zone de danger),
- se tenir informé,
- éviter de téléphoner (sauf urgence médicale),
- ne pas aller chercher ses enfants à l'école.

Dans tous les cas, il faut suivre les consignes des autorités.

Le déploiement du SAIP en Tarn-et-Garonne

En ce qui concerne les sirènes, le déploiement du SAIP consiste à raccorder des sirènes existantes à ce système et à en installer des nouvelles.

Contact presse :

La mise en service de la sirène de la mairie de Moissac et de celle de l'école Ferdinand Buisson à Montauban portera à 9 le nombre de sirènes connectées au SAIP.

Pour mémoire emplacement des autres sirènes en fonction :

- Caussade : mairie, place du général de Gaulle
- Montauban : gendarmerie, 75 ter avenue Marceau Hamecher
 - : conseil départemental, 100 bd Hubert Gouze
 - : SDIS, caserne des pompiers 16 rue de l'Égalité
 - : 9ème BSAM, 700, avenue de Nègrepelisse
- Moissac : stade Jo Carabignac, avenue de Sarlac
- Castelsarrasin : mairie, 5, place de la liberté

Le déploiement se poursuit et des essais sonores ont lieu à chaque raccordement d'une sirène au SAIP.

Application mobile SAIP

L'Etat a développé une application mobile d'alerte des populations sur smartphone : « SAIP », pour Système d'alerte et d'information des populations, qui permet d'être alerté, via notification sur son smartphone, en cas de suspicion d'attentat ou d'événement exceptionnel (accident de sécurité civile) susceptible de résulter d'un attentat.

Gratuite et disponible sur Apple Store et Google Play, elle complète les dispositifs d'alerte et d'information déjà existants (sirènes, messages radios préformatés...) utilisés par l'État, les collectivités territoriales et les opérateurs.

Pour en savoir plus : <http://www.interieur.gouv.fr/Alerte/Le-SAIP-en-4-clics/Page-d-assistance-de-l-application-SAIP>

Pour plus d'informations :

- pour écouter le signal d'alerte : <http://www.iff-rme.fr/sons>
- sur l'alerte et l'information des populations : <http://www.interieur.gouv.fr/Alerte/Le-SAIP-en-4-clics/Signal-d-alerte>
- sur les risques majeurs en Tarn-et-Garonne : [http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/content/download/7426/53471/file/DDRM octobre 2015.pdf](http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/content/download/7426/53471/file/DDRM%20octobre%202015.pdf)

Contact presse :

*Bureau de la communication interministérielle - Tél : 05 63 22 82 17 – Fax : 05 63 22 84 47
Mel : pref-communication@tarn-et-garonne.gouv.fr*